



SERVICE DE COVOITURAGE INCLUSIF À LA DEMANDE EN DRÔME

Mobisol 26 est un projet expérimental à l'initiative du Département de la Drôme, mené en partenariat avec Mobicoop. Trois territoires de la Drôme ont été sélectionnés, avec pour objectif de développer le transport solidaire. Ces expérimentations s'adressent aux structures (collectivités, associations) travaillant avec des bénéficiaires en situation précaire.



CONTEXTE

> Le territoire

L'expérimentation « covoiturage solidaire » est mise en place sur trois territoires ruraux drômois : les Baronnies, le Diois et le Nord Drôme. Ces territoires sont situés à l'est du département, dans une zone très peu dense. Les densités de population y sont inférieures à 20 habitants par km². Et on note une sous-représentation des cadres et des actifs qualifiés. La situation est particulièrement sensible dans les Baronnies où le taux de pauvreté est le plus significatif. À cela s'ajoutent des problématiques de vieillissement et d'enclavement constituant des déterminants forts dans l'accessibilité aux services. Sur ces territoires, on retrouve les problématiques de mobilités des zones peu denses, le manque de solutions de mobilité, d'autant plus important pour les publics en situation de fragilité. Ces zones rurales sont éloignées des grandes infrastructures de la vallée (ligne TER Valence et Briançon). Il existe donc une forte dépendance à la voiture individuelle ainsi qu'une proportion élevée de ménages sans voiture (14,7% sur le Diois et 13% sur le secteur des Baronnies).

> La collectivité et son projet de territoire durable

Le Département de la Drôme est très actif dans le champ des mobilités, même s'il ne possède plus la compétence « transports ». La collectivité accompagne des projets en faveur de la mobilité en lien avec sa compétence « sociale ». C'est pour cette raison que la Drôme participe au projet de Transport Solidaire comme une solution accessible et adaptée aux publics fragiles (seniors, personnes en réinsertion ...). Un projet qui marie l'expérience du Département en matière de mobilité et une de ses principales compétences dans la solidarité. Pour la mise en place de ce projet, la Direction des déplacements de la Drôme travaille de concert avec la Direction des territoires qui coordonne les centres médico-sociaux (CMS), et en partenariat avec des structures relais de proximité (partenaires mobilité) sur les territoires concernés.

PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

> Contexte et objectifs

Le projet de covoiturage solidaire, MobiSol 26, vise un objectif de développement de la pratique du covoiturage en augmentant fortement la fréquentation des plateformes. Il comporte également un volet social : il s'agit de monter un réseau de conducteurs bénévoles permettant aux bénéficiaires d'être accompagnés dans leurs démarches d'insertion comme dans leurs démarches du quotidien (rendez-vous médicaux, services administratifs...).

> L'action menée

- Adhésion d'un maximum de parties prenantes des territoires dans un objectif de fédérer autour du projet
- Formation des partenaires mobilité
- Communication ciblée « conducteurs-bénévoles »
- Communication large, orientée « passagers »
- Constitution d'équipes de bénévoles-conducteurs (rôle d'accompagnants)
- Ouverture du service au grand public
- Réunions publiques
- Participation à des salons, présence sur les marchés

BILAN

> Les résultats

Ne sont pas encore connus.

> Les perspectives

En attente de la fin du programme pour dresser un bilan.

Les acteurs impliqués

- Associations
- Centres sociaux
- CMS
- Pôle Emploi
- Mission locale
- Mairies
- Communautés de communes
- MJC
- Centres médicaux
- Maisons de retraites
- Commerces
- Services administratifs

Source et contact

Joannie ENGRAND
Chargée d'animation
Mobicoop
joannie.engrand@mobicoop.org

LE PROJET EN BREF

Année de création de la solution : 2020

Budget : 430 000€ HT : développement technique/promotion/animation/communication/accompagnement des structures, du territoire/ maintenance

Niveau de maturité : en cours

Temps nécessaire au déploiement de la solution : expérimentation sur 2 ans

